

Nom commercial : einzA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA mix Gloss, Basis 1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG
Junkersstraße 13
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0
N° Fax +49 (0)511 67490-20
e-mail info@einzA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

Identification de distributeur

Adresse

Josef Dolder AG
Lerchentalstraße 17
9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66
N° Fax +41 71 282 22 55
e-mail info@josefdolder.ch

Identification de distributeur

Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG
Uttigenstraße 120
3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429
e-mail info@seg.swiss

Identification de distributeur

Adresse

Verbano Color SA
Via della Posta
6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344
N° Fax +41 91 60 56 345
e-mail info@verbanocolor.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Flam. Liq. 3; H226

Informations relatives à la classification

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Mentions de danger (UE)

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			
	64742-48-9 919-857-5 649-327-00-6 01-2119463258-33	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1**Code produit:** 0077687**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 2.2.3, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

3	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate		
-	918-481-9	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	< 5,00
-	01-2119457273-39		% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
2	P	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -, -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]	13463-67-7	236-675-5
	MAK (SUVA)		
	Titandioxid / Dioxyde de titane		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
	MAK (SUVA)		
	Naphtha (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte, schwere / Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
	VLE (courte durée)	600	mg/m ³ 100 ppm
	VLE (8h)	300	mg/m ³ 50 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

Valeurs DNEL (travailleurs)				
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25 mg/m³
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			64742-48-9 919-857-5
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	77 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systèmeque	871 mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

Valeurs DNEL (consommateur)				
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210 µg/m³
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			64742-48-9 919-857-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	185 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Nom commercial : einzA mix Gloss, Basis 1**Code produit:** 0077687**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 2.2.3, établi le: 07.03.2025**Région:** CH

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
Suivant le nom du produit	
Odeur	
de solvant	
pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	46 - 50 °C
Méthode	Closed Cup
Température d'inflammation	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
Propriétés comburantes	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Non applicable

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure d'explosion

Valeur	>	0,6	% en vol
Substance de référence	Mélange de solvants		

Limites supérieure d'explosion

Valeur	<	7,5	% en vol
Substance de référence	Mélange de solvants		

Pression de vapeur

Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C
Substance de référence	Mélange de solvants		

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	0,91	-	1,22	g/cm ³
Température de référence			20	°C
Méthode	DIN 51757			

Solubilité dans l'eau

Remarque/s	non miscible
------------	--------------

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source ECHA			
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
log Pow	3,17	-	7,22
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique

Valeur	42	-	46	sec
Température de référence			20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)			

Essai de séparation des dissolvants

Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1**Code produit:** 0077687**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 2.2.3, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**10.1 Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
DL50	> 5000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
DL50	> 15000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity
Méthode	OECD 487
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	rat
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
---	--	---	-----------

Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100, TA 102
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

NOAEL	>= 1000 mg/kg bw/d
-------	--------------------

Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération
Espèces	rat
Méthode	OECD 443
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voie d'exposition	orale
-------------------	-------

NOAEL	1000 mg/kg bw/d
-------	-----------------

Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal
Espèces	rat
Méthode	OECD 414
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOEL		7500	mg/kg bw/d
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		>	962 mg/kg bw/d
Durée d'exposition		90	j
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		>=	500 mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Propriétés perturbant le système endocrinien			
Donnée non disponible.			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
concerne	WAF (water accommodated fractions)		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
NOEC	>	2,1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LE50	>	1000	mg/l

Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Durée d'exposition	72 h
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata
Méthode	WAF (water accommodated fractions)
Source	OCDE 201 ECHA

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source		ECHA	
Évaluation		Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.	
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Méthode		OCDE 301 F	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
log Pow		3,17 - 7,22	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einza mix Gloss, Basis 1	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Nom commercial : einza mix Gloss, Basis 1**Code produit:** 0077687**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 26.03.2025**Version remplacée:** 2.2.3, établi le: 07.03.2025**Région:** CH**Produit**

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
Remarque/s (ADR/RID/ADN)	Les récipients ayant une capacité <= 450 l ne sont pas assujettis aux prescriptions ADR (voir 2.2.3.1.5)
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
Remarque/s (IMDG)	Les récipients dont la capacité est inférieure ou égale à <= 450l ne sont pas soumis aux dispositions du code IMDG, chapitre 4.1, 5.2 et 6.1 (cfr. Code IMDG 2.3.2.5)
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS	F-E+S-E
-----	---------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom commercial : einZA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
2	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	75
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 18,96 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: d, type: (Lb) à base de solvant = 300 g/l
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 300 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Nom commercial : einzA mix Gloss, Basis 1

Code produit: 0077687

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 26.03.2025

Version remplacée: 2.2.3, établi le: 07.03.2025

Région: CH

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

- P** La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
- V** Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
- W** On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.
La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
- 1** Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 771291